



*A Monsieur Salmon Reinack  
Stammage & Abel Maity.*

# CIMETIÈRE GAULOIS

DE

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS

A M. ALEXANDRE BERTRAND

Directeur du Musée de Saint-Germain.

Bibliothèque Maison de l'Orient



126918

Mon cher Directeur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport que vous m'avez demandé au sujet des découvertes faites par M. Macé, architecte, à Saint-Maur-les-Fossés.

Le 28 mai 1887, je me présentais chez M. Macé, qui, avec la plus grande complaisance, m'a mis au courant de ses fouilles et montré les objets qu'il avait déjà recueillis, savoir : un squelette bien conservé, une épée de fer avec fourreau brisé de même métal, une très belle lance de fer sur la douille de laquelle se remarquent deux grosses têtes de clous en bronze ornées de stries en forme de croix. Trois volutes servaient à fixer la hampe à la douille.

Ces armes ont le plus grand rapport avec les armes découvertes dans les cimetières gaulois du département de la Marne. Nous sommes évidemment, à Saint-Maur-les-Fossés, en présence de sépultures de la même catégorie. M. Macé croyait avoir affaire à des Bagaudes. Je l'ai détrompé. Sa découverte n'en est que plus intéressante.

Depuis ce jour, sur l'invitation de M. Macé, j'ai suivi toutes les opérations des fouilleurs.

Les premières tombes ont donné peu de résultats. Des squelettes sur lesquels on ramassait deux ou trois fibules grossières en fer, d'autres dépourvues de tout mobilier funéraire ne méritent pas une mention spéciale. Une seule de ces sépultures est à noter.

Le corps y était recouvert de plus d'un mètre cube de pierre. Nous espérions avoir affaire à une tombe plus riche. Contre toute attente, aucun objet ne s'y est rencontré.

Au bout de quelques jours seulement d'exploration, les sépultures de guerriers reparurent identiques aux premières, analogues, sinon identiques, aux sépultures de notre salle VI<sup>1</sup>.

Je dois signaler toutefois, dans les cimetières de Saint-Maur, l'absence complète non seulement de tombes à char, mais de poteries. Les vases, contrairement à ce qui a été constaté dans les sépultures *belges*<sup>2</sup>, ne faisaient point ici partie du mobilier funéraire; absence d'autant plus singulière que des fragments de vases noirs et bruns certainement gaulois ont été recueillis par nous, épars sur le sol, en dehors des tombes ou mêlés, sans intention, aux parties superficielles des sépultures. Nous en avons retrouvé au quartier de la Pie, à deux kilomètres de là. Cette poterie était donc d'un usage domestique. Pourquoi n'en renfermait-on pas dans les tombes?

Notons également l'absence de torques, de couteaux, de pendeloques et de perles de verre, ainsi que d'ossements d'animaux destinés au repas du défunt. Rappelons-nous toutefois que nous n'avons fouillé que cinquante-deux sépultures et ne cherchons pas à tirer d'un si petit nombre de faits une conclusion générale.

Parmi les cinquante-deux tombes fouillées, quatre nous paraissent avoir appartenu à des femmes.

*1<sup>re</sup> tombe.* — Squelette avec un bracelet en matière schisteuse au bras gauche et deux fibules de fer sur la poitrine.

*2<sup>e</sup> tombe.* — Deux squelettes avec chacun un bracelet de bronze au bras gauche; deux fibules en fer.

*3<sup>e</sup> tombe.* — Un squelette avec deux bracelets au bras gauche, l'un en fer, l'autre en bronze, soudés ensemble par l'oxyde de fer; deux fibules de fer;

1. La salle VI du Musée des antiquités nationales renferme une série de sépultures appartenant toutes à la Belgique de César (départements de la Meuse, de l'Aisne, de l'Aube, des Ardennes).

2. Belgique de César.

4<sup>e</sup> tombe. — Un squelette, bracelet de fer au bras gauche; plusieurs fibules de fer brisées.

Il y avait aussi quelques tombes d'enfants. Ces petits squelettes avaient de petites fibules de fer sur la poitrine. Une de ces fibules n'avait pas 0<sup>m</sup>,04 de longueur.

Les tombes sont creusées dans le sol à une profondeur qui varie de 0<sup>m</sup>,70 à 1 mètre. Le sol est formé de trois couches distinctes : 1<sup>o</sup> terre végétale; 2<sup>o</sup> gravier mélangé de terre sablonneuse rousse; 3<sup>o</sup> sable blanc pur. Les sépultures ont de 2 mètres à 2<sup>m</sup>,20 de long sur 0<sup>m</sup>,70 à 0<sup>m</sup>,80 de large. Les extrémités des tombes sont arrondies. Dans la plupart des cas, les parois du fond sont garnies de pierres plates placées sur champ, sans ciment, sur une hauteur de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,40.

Les squelettes étaient étendus directement sur la couche de sable blanc, la face tournée vers le ciel; presque tous les corps étaient recouverts intentionnellement d'un rang de grosses pierres plates. Il en est même sur lesquels se sont trouvés deux rangs superposés.

Dans un petit nombre de tombes creusées moins profondément, à 0<sup>m</sup>,50 environ, les pierres étaient moins nombreuses et placées irrégulièrement sur les parois et sur le corps. C'étaient évidemment des tombes moins importantes.

Les tombes où nous avons trouvé des armes étaient les mieux faites.

L'orientation des corps a attiré notre attention. Elle était variable. Les uns avaient la tête au sud, d'autres au nord-est, plusieurs à l'est et à l'ouest; le plus grand nombre, toutefois, avaient la tête au sud. La forme et la nature des armes, au contraire, ne variaient pas : l'épée, le ceinturon de fer, l'umbo de bouclier, la fibule servant à attacher le sagum ou plaid se sont retrouvés dans presque toutes les tombes de guerriers. Ces armes nous les connaissons déjà, ce sont celles que nous ont livrées en si grande quantité les cimetières des environs de Châlons-sur-Marne et de Reims. Les guerriers de Saint-Maur-les-Fossés paraissent être les frères des guerriers du département

de la Marne. Nous savons par César que les Belges occupaient ces contrées. Les guerriers de Saint-Maur-les-Fossés doivent être des Belges.

Les dessins annexés à ce rapport rendront ces remarques plus claires et la comparaison des objets plus saisissante.

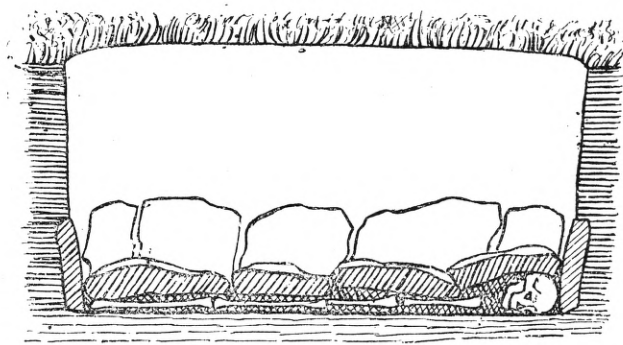


Fig. A.

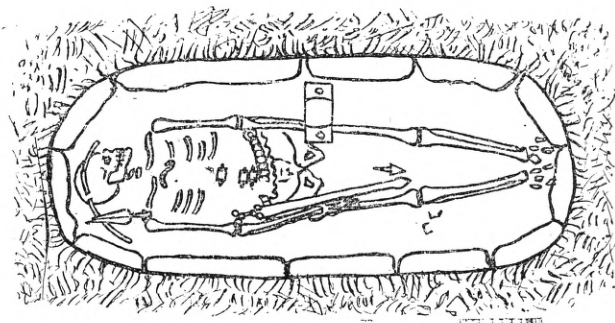


Fig. B.

A. Coupe représentant les pierres placées de champ autour des parois de la fosse et celles qui recouvraient le squelette à un mètre de profondeur.

B. Plan d'ensemble de la tombe. — Les pierres qui recouvraient le squelette sont retirées, il ne reste que celles des parois. L'épée était placée à droite, fixée à une grosse chaîne en fer formant

ceinture. Cette chaîne est à maillons (système Vaucanson). Voir les fig. 2 et 3.

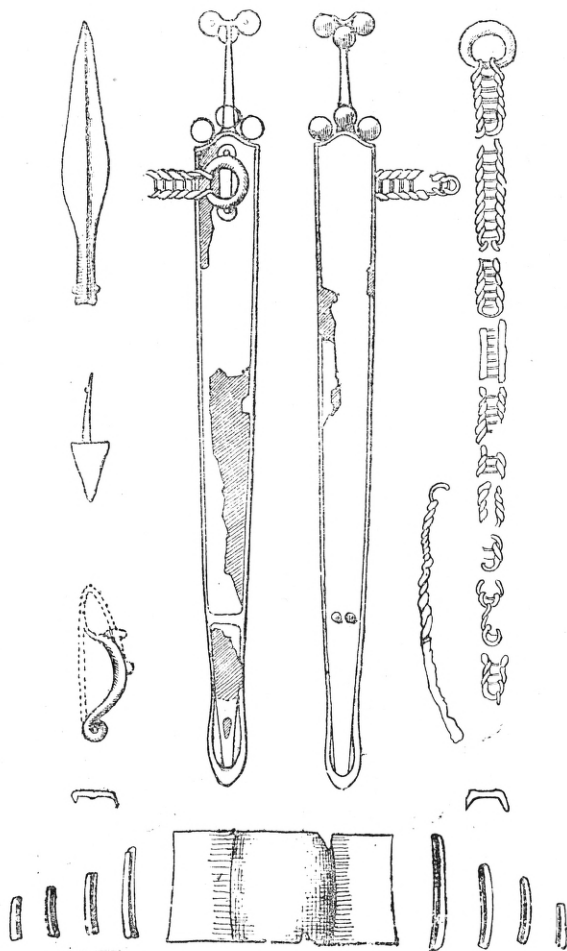


Fig. 1 à 10.

La lance en fer était placée à droite de la tête, le talon en fer se trouvait entre les jambes au-dessus des genoux.

Une petite chaîne en fer, à maillons tordus, se trouvait placée

sur le ventre parallèlement à la ceinture de fer de l'épée. La main gauche reposait sur l'umbo en fer du bouclier, dont la garniture en fer recouvrait en partie le crâne du squelette. L'intervalle entre l'umbo qui occupe le centre du bouclier et la bordure supérieure mesurait 0<sup>m</sup>,70. Le bouclier entier mesurait donc 1<sup>m</sup>,60; d'après la position des bordures, il devait avoir une forme ovale, allongée.

Un fragment de fibule fut recueilli sur la poitrine du squelette, ainsi que deux petits crampons en fer près du genou droit. Le squelette avait la tête au sud.

*Fig. 2 et 2 a. — Face de l'épée de fer.* — Le fourreau est formé de deux plaques de tôle, reliées par deux bordures en fer mince placées à cheval. A 0<sup>m</sup>,16 de la pointe, ces bordures sont maintenues par une petite bande de fer. Le fourreau se termine par une bouterolle solide renforcée par deux renflements parallèles qui s'isolent du fourreau en laissant deux ajours. Cette bouterolle, tout en protégeant l'épée contre les chocs, lui donne une certaine élégance. J'ai remarqué, sur une très petite partie du fourreau, des ornements gravés de forme ovale qui devaient très probablement couvrir toute la face du fourreau.

A cette hauteur, une empreinte conservée par l'oxyde de fer a attiré mon attention. J'ai cru d'abord à l'existence d'un tissu de toile en cet endroit, comme nous en avons souvent constaté dans nos fouilles de tumulus, mais en y regardant de plus près la forme et l'irrégularité des stries, m'a convaincu qu'il fallait abandonner cette conjecture. Ces stries ne répondaient, en effet, qu'à celles qu'aurait pu faire l'épiderme d'une peau d'animal. Après examen scrupuleux et expériences répétées, je me suis assuré que ces stries répondaient exactement à celles de l'épiderme de la main humaine entre le pouce et l'index. Le mort avait la main appuyée sur le fourreau de son épée, détail qui mérite d'être signalé.

*Soie de l'épée.* — L'examen de la soie de l'épée nous indique que la poignée était en bois. Ce bois y a laissé des traces sensibles. Cette poignée, comme notre dessin le montre, était ornée

de trois têtes de clous fixées sur la garde ou croisière en forme de trèfle. A l'autre extrémité de la fusée, sur le pommeau, trois autres clous étaient disposés de la même façon avec trèfle renversé.

Près de l'ouverture du fourreau, un pontet en forme de gâche y est adapté à l'aide de deux rivets pour servir à l'attache de la ceinture de fer. Un fragment de cette ceinture est resté fixé par l'oxyde de fer.

*Fig. 3. — La ceinture.* — Les deux gros anneaux des extrémités de la ceinture ne pouvaient se fixer à l'épée. Il devait y avoir un moyen de suspension en une matière qui a disparu. Le pontet de support placé sur le fourreau ne laisse guère que 0<sup>m</sup>,02 de passage sur la longueur et 0<sup>m</sup>,005 ou 0<sup>m</sup>,006 seulement d'épaisseur. Il en résulte que l'épée ne pouvait être suspendue qu'à l'aide d'une courroie en cuir ou d'un autre mode d'attache semblable, relié au gros anneau de la ceinture en fer et disposé de manière à pouvoir allonger ou raccourcir la ceinture selon la grosseur de taille de celui qui la portait.

*Fig. 4. — Lance de fer.* — Une lance de fer placée à droite et à la hauteur de la tête est de forme flamboyante. Deux clous en fer à tête ronde très apparente fixaient le bois à la hampe. Cette lance mesure 0<sup>m</sup>,28. La position du talon, trop rapproché du fer (la distance n'étant que de 0<sup>m</sup>,80), permet de supposer que la hampe trop longue avait été brisée et plusieurs morceaux réunis en faisceau et placés sur le fer, ce qui explique l'abondance des traces de bois que j'ai remarquées sur la douille et sur les ailerons.

*Fig. 5. — Le talon.* — Ce talon était formé d'une partie conique et d'une pointe qui avait été fixée dans la hampe. Les traces du bois étaient encore visibles.

*Fig. 6. — Petite ceinture de fer tordu et articulé* placée parallèlement à celle de l'épée et au-dessous; une grande partie était détruite. On ne voit pas bien à quel usage elle était destinée.

*Fig. 7. — L'umbo.* — Cet umbo de fer placé près de la main gauche faisait saillie au centre du bouclier, auquel il était fixé par

deux clous de fer. A l'intérieur, au revers du bouclier par conséquent, la partie creuse de l'umbo était traversée par une barre formant poignée. Cette poignée n'a pas été retrouvée; il est probable qu'elle était en bois ou autre matière facilement altérable.

*Fig. 8.* — Huit fragments en fer appartenant à la bordure du bouclier. Armature qui servait à le consolider.

*Fig. 9 et 9 a.* — Deux crampons en forme de gâche à pointe; destination inconnue.

*Fig. 10.* — Fragment de fibule en fer qui servait à attacher le sagum, espèce de plaid de forme rectangulaire fait de laine grossière ou de poil de chèvre.

*Fig. 11* (page 9). — Autre épée de fer dans son fourreau, de même fabrication que la précédente, avec bouterolle renforcée et ajourée, même traverse et même pontet de support. Mais le mode d'attachement de l'épée paraît avoir été différent. Deux larges anneaux plats trouvés en place, tels que notre dessin les représente, portaient des empreintes de cuir indiquant la présence d'une courroie qui servait de ceinture; à hauteur du pontet, nous avons recueilli un autre anneau plat de même grandeur (*fig. 12*) et une agrafe de bronze formée de deux anneaux ronds réguliers se terminant par un col surmonté d'une tête d'animal à larges oreilles, recourbée en manière de crochet. Ce crochet nous indiquait une des extrémités de la ceinture, il s'agrafait dans le troisième anneau. (*Fig. 13.*)

*Fig. 14.* — Fibule de fer complète.

*Fig. 15 et 16.* — Autres fibules en partie brisées.

*Fig. 17.* — Deux clous de la poignée de l'épée.

*Fig. 18.* — Petite applique de bronze ornée.

Les n<sup>os</sup> 11 à 18 compris appartiennent à la même tombe.

*Fig. 19.* — Troisième épée de fer dans un fourreau de même métal; la bouterolle et l'extrémité de la soie manquent. Remarquons, près de l'entrée du fourreau, deux grosses têtes de clous qui le décorent. Un troisième clou de même dimension, placé à la base de la soie, forme, avec les deux premiers, un trèfle qui rappelle l'ornementation de l'épée figurée sous notre n<sup>o</sup> 2. Le

fourreau de cette épée, comme plusieurs autres, d'ailleurs, portait des empreintes de poils moulés par l'oxyde de fer. Nous avons cru devoir les représenter sur notre dessin. Ces em-

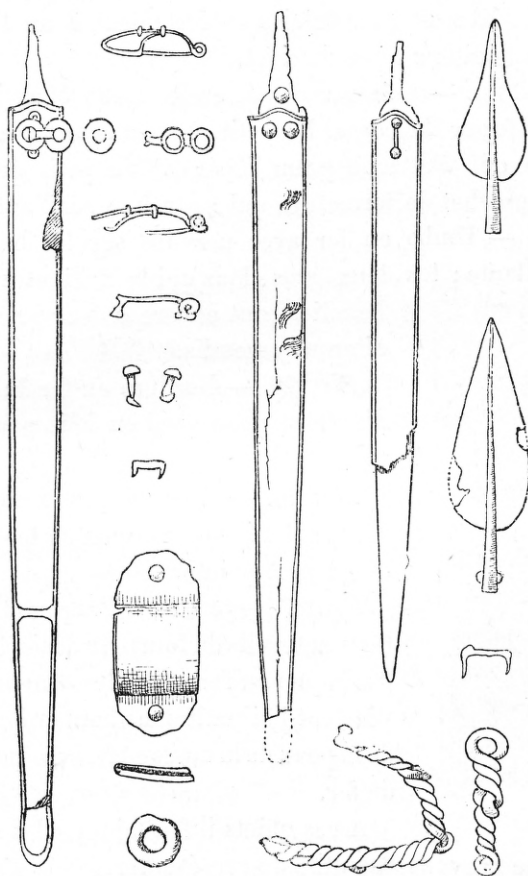


Fig. 11 à 26 bis.

preintes démontrent, en effet, que le sagum de nos guerriers était en peau de chèvre ou de bouc. Ce détail de costume est à noter.

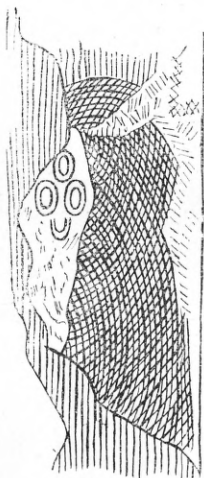
*Fig. 20.* — Quatrième épée et fragment de fourreau de fer laissant une partie de la lame apparente. L'extrémité de la soie manque. Le pontet est très étroit et fixé par deux clous.

*Fig. 21.* — Lance de fer d'une forme régulière avec nervure médiane. Les deux clous qui fixaient la hampe sont à leur place sur la douille.

*Fig. 22.* — Lance en fer avec nervure. Les ailerons sont très larges à la base et se rétrécissent fortement à un tiers de la pointe. La douille n'a pas de rivet.

*Fig. 23-23 a.* — Ceinture d'épée en fer tordu et articulé pour prendre la forme du corps. Le petit côté est complet et muni de son grand œil d'attache pour l'épée et du petit dans lequel passait le crochet de fermeture qui se trouve sur l'autre partie.

*Fig. 24.* — Umbo en fer avec nervure sur les bords de la partie saillante; les deux gros clous qui le fixaient au bois du bouclier sont encore à leur place sur les ailerons arrondis.



*Fig. 27.*

*Fig. 25.* — Bordure en fer du bouclier, placée sur son bord en bois pour le protéger.

*Fig. 26.* — Gros anneau en fer.

*Fig. 26 bis.* — Crampon en fer en forme de gâche à pointe.

*Fig. 27* (page 10). — Fragment de grandeur naturelle du fourreau de l'épée (*fig. 2*), sur lequel on remarque les ornements gravés dont j'ai parlé plus haut et l'empreinte de la peau de la main conservée par l'oxyde de fer.

A ces objets il faut ajouter les suivants, que nous ne croyons pas utile de représenter.

Un petit anneau de bronze enroulé et recroisé, orné de dents sur une des extrémités; l'autre est brisée.

Deux bracelets, l'un en bronze, l'autre en fer, réunis par l'oxyde de fer : les cannelures du bracelet en fer sont encore visibles. Ces bracelets étaient placés au bras gauche.

Autre bracelet fermé, en bronze, avec trois renflements disposés symétriquement en triangle, également au bras gauche.

Autre ouvert et cannelé, toujours au bras gauche.

Petit anneau en bronze creux et très mince, effilé aux deux extrémités; pourrait être une boucle d'oreille.

Petit anneau en bronze repoussé à deux valves.

Quatrième bracelet en matière schisteuse dont la composition n'est pas bien déterminée. Ces bracelets ne sont pas rares dans les tombes gauloises; encore au bras gauche.

Treize petits anneaux en bronze plat, recueillis sur le bassin du squelette, appartenaient à une ceinture.

Agrafe en bronze avec ouverture pour passer la courroie de la ceinture.

Bracelet en fer.

Anneau plat en bronze décoré de deux zones parallèles.

Autre anneau beaucoup plus massif.

En résumé, les fouilles de Saint-Maur-les-Fossés ont donné, plus ou moins bien conservés, les objets suivants dont nous n'avons représenté que les types :

Dix épées en fer dans leur fourreau de même métal.

Six lances en fer.

Cinq umbos de boucliers.

Fragments de bordures de bouclier en grand nombre.

Deux grosses ceintures en fer tordu et articulé avec agrafe de fermeture.

Une petite ceinture en fer tordu.

Une ceinture en fer à maillons (système de la chaîne Vaucanson).

Trois talons de lance en fer.

Un bracelet en matière schisteuse.

Trois bracelets de bronze, dont un accolé par l'oxyde à un bracelet de fer.

Deux bracelets de fer, dont un accolé à un bracelet de bronze.

Deux agrafes de ceinture en bronze.

Treize anneaux de ceinture en bronze.

Trois anneaux en fer.

Trois fibules entières en fer, plus un grand nombre de débris de même matière et de même forme.

Une applique de bronze.

Deux anneaux de bronze repoussé à deux valves.

Cinq anneaux de bronze plein, dont trois très gros.

Un petit anneau en bronze creux effilé à ses deux extrémités, peut-être une boucle d'oreille.

Un petit anneau de bronze aux extrémités recroisées.

Une très belle monnaie gauloise a été trouvée près des fouilles.

Nous avons dit que les armes et autres objets découverts dans les sépultures de Saint-Maur avaient la plus grande analogie avec les armes et objets divers recueillis dans les tombes gauloises des départements de la Marne, Aisne, etc., c'est-à-dire dans les cimetières des contrées qui répondent à la Belgique de César.

Les figures ci-après sont la meilleure démonstration de cette assertion.

*Fig. 28* (page 13). — Épée et fourreau en fer avec bordure en bouterolle à jours renforcée; à rapprocher de notre figure 2. Cette épée provient d'une des sépultures gauloises du département de la Marne.

*Fig. 29.* Du cimetière de Suippes (Marne). — Épée et fourreau de fer avec deux têtes de clous; à rapprocher de notre fig. 19. A l'extrémité de la soie est appliquée une plaque du même galbe que celle de notre fig. 2; bouterolle quelque peu différente.

*Fig. 30.* Du cimetière de Saint-Étienne-au-Temple (Marne). — Fragment d'épée avec pontet de support identique au pontet de notre fig. 20; même plaque à l'extrémité de la soie que dans les fig. 29 et 2.

*Fig. 31.* — Lance en fer, avec nervure au milieu. Deux têtes de clou en bronze sont encore fixées sur la douille. Cette lance, bien qu'un peu plus élégante, a beaucoup de rapport avec la lance figurée sous le n° 21. Cimetière gaulois de Beaulieu (Aube).

*Fig. 32.* — Lance en fer avec nervure médiane. Les deux ailerons, larges à leur base, se rétrécissent en allant vers la pointe. Sur la douille, deux têtes de clous en bronze qui fixaient la hampe; à rapprocher de notre fig. 22. Cimetière de Saint-Étienne-au-Temple (Marne).

Fig. 33. — Umbo de fer à ailerons rectangulaires avec les

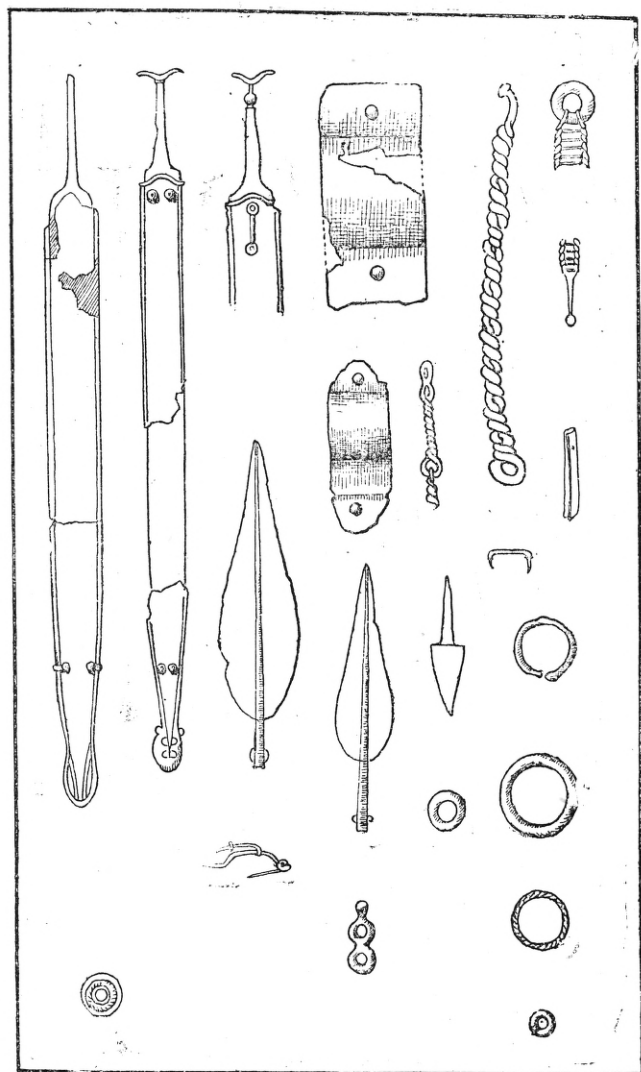


Fig. 28 à 49.

deux clous qui le fixaient au bouclier; identique à notre fig. 5.  
Cimetière de Saint-Étienne-au-Temple (Marne).

*Fig. 34.* — Umbo de fer à ailerons arrondis, avec les clous qui le fixaient au bouclier; à rapprocher de notre fig. 24.

*Fig. 35.* — Talon de lance, en fer, de forme conique, avec la pointe qui le fixait à la hampe; à rapprocher de notre fig. 4. Cimetières du département de la Marne.

*Fig. 36.* — Fragment de ceinture de fer tordu et articulé; identique à notre fig. 7. Cimetière gaulois de Saint-Remy (Marne).

*Fig. 37.* — Ceinture de fer tordu (la grande moitié) et articulé, avec son œil d'attache et son crochet de fermeture; identique à notre fig. 23. Cimetière gaulois de Beaulieu (Aube).

*Fig. 38 et 39. Département de la Marne.* — Deux extrémités d'une ceinture en fer, système de la chaîne Vaucanson; travail identique à celui de notre fig. 3.

*Fig. 40. Chalons-sur-Marne.* — Fragment en fer de bordure d'un bouclier. Les mêmes formes se retrouvent à Saint-Maur (fig. 8 et 8 a).

*Fig. 41. Saint-Étienne-au-Temple (Marne).* — Crampon de fer en forme de gâche à pointe. Voir le même, fig. 9.

*Fig. 42. Suippes (Marne).* — Bracelet en fer. Pièce très rare. Un bracelet semblable a été découvert à Saint-Maur.

*Fig. 43. Saint-Étienne-au-Temple (Marne).* — Bracelet en matière schisteuse. Les sépultures de la Marne en ont fourni un semblable.

*Fig. 44. Saint-Étienne-au-Temple.* — Bracelet de bronze cannelé. Bracelet identique à Saint-Maur <sup>1</sup>.

*Fig. 45 et 46.* — Petits anneaux, l'un en bronze, de Beaulieu (Aube), l'autre en fer, du département de la Marne. Ces anneaux se sont également retrouvés à Saint-Maur, comme, d'ailleurs, dans tous les cimetières gaulois de la même période.

*Fig. 47. Département de la Marne, sans provenance précise.* — Agrafe de ceinture en bronze à comparer avec notre fig. 13.

*Fig. 48. Département de la Marne.* — Fibule en fer rare dans la Marne, relativement moins rare à Saint-Maur. Voir notre fig. 15.

1. Ces bracelets de Saint-Maur n'ont pas été représentés dans nos gravures.

*Fig. 49. Département de la Marne. — Anneau en bronze repoussé à deux valves. S'est retrouvé à Saint-Maur.*

**TOMBE GAULOISE FOUILLÉE EN 1859 à Asnières (Seine-et-Oise),  
par M. Lecomte<sup>1</sup>.**

Les tombes gauloises du type belge, dont nous venons de parler, ne se sont pas rencontrées à Saint-Maur seulement, en dehors des départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, départements faisant partie de l'antique *Belgium*. Le musée possède une petite série d'antiquités provenant de sépultures fouillées à Asnières (Seine-et-Oise), identiques aux précédentes. Nous avons cru utile de compléter notre note en donnant des dessins réduits de cette série.

*Fig. 50. Asnières. —* Lame d'épée avec arête apparente au milieu se prolongeant dans toute sa longueur. Voy. salle VII du musée, vitrine 30, partie verticale, des épées semblables provenant du département de la Marne.

*Fig. 51. Asnières. —* Lance en fer avec nervure. Les ailerons forment saillie vers le

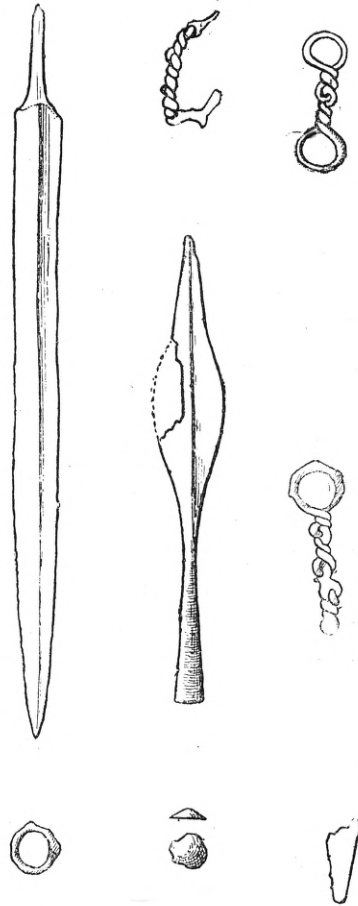


Fig. 50 à 53.

1. Le produit de ces fouilles a été donné au musée de Saint-Germain.

centre. La douille est très longue. Le musée (salle VII, vitrine 30) possède des lances analogues provenant des fouilles du département de la Marne.

*Fig. 52. Asnières.* — Fragment de talon de lance en fer, analogue à ceux de la Marne et de Saint-Maur.

*Fig. 53, 54, 55. Asnières.* — Fragment de ceinture en fer, de travail analogue à celui de notre fig. 23, 23 a.

*Fig. 54. Asnières.* — Anneau en fer. Voir notre fig. 26.

*Fig. 55. Asnières.* — Tête de clou de fer.

#### SÉPULTURES GAULOISES DE MARZABOTTO PRÈS BOLOGNE (Italie) *Gaule Cisalpine.*

Les armes dont nous nous occupons sont d'autant plus intéressantes que nous les retrouvons dans des sépultures de la Cisalpine auxquelles on ne saurait refuser le caractère de sépultures gauloises. Je donne ici les dessins que j'ai faits sur place à *Marzabotto*, dans la collection du comte Aria.

*Fig. 56. Marzabotto (Italie).* — Lame d'épée de même forme que celle représentée fig. 20. Une partie du fourreau est encore en place. La bordure qui retient les deux plaques en tôle, à l'entrée, les deux têtes de clous si bien conservées à la base du fourreau, nous indiquent que la fabrication est identique à celle des épées des départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, de la Seine à Saint-Maur-les-Fossés et d'Asnières. [(Voir nos fig. 19 et 20.)]

*Fig. 57. Marzabotto (Italie).* — Fragment de ceinture en fer tordu et articulé, identique à notre fig. 23.

*Fig. 58 et 59. Marzabotto (Italie).* — Deux couteaux avec manche en fer. (Voir les analogues salle VII, vitrine 19.)

*Fig. 60. Marzabotto (Italie).* — Forces en fer très bien conservées. Ces forces servaient à tondre les draps et les animaux. Le musée de Saint-Germain en possède plusieurs provenant du département de la Marne. (Voir salle VII, vitr. 19.)

Le caractère gaulois des armes de Marzabotto nous paraît évident. Ces rapprochements ne sont certes pas sans intérêt.

A 80 mètres environ de nos premières fouilles à Saint-Maur-les-Fossés, un autre emplacement, situé rue Rocroy, contenait vingt tombes. Ici le sol était différent : gros gravier mélangé de terre rousse et sablonneuse. Point de pierres contre les parois en manière de garniture. Nous avons fouillé ces vingt tombes et n'y avons trouvé que trois adultes; les dix-sept autres étaient des enfants dont les plus âgés ne dépassaient pas six ans.

Au milieu de ces tombes, nous avons pu constater, à plus d'un mètre de profondeur, un *foyer* encore rempli de cendres et de pierres brûlées; nous en avons retiré un fragment de mâchoire de cochon.

A un niveau supérieur, nous avons recueilli deux squelettes, l'un d'adulte et l'autre d'un enfant; près de leurs têtes étaient placés deux vases de terre noire et grossière, mélangée de grains blancs rappelant les vases des dolmens. L'un d'eux, en forme de pot de fleur, peut être rapproché d'un des vases de l'allée couverte d'Argenteuil.

Un fragment de poterie plus grossière encore a été ramassé à peu de distance.

Ces poteries semblent indiquer une période plus ancienne que celles de tombes du boulevard Bellechasse.

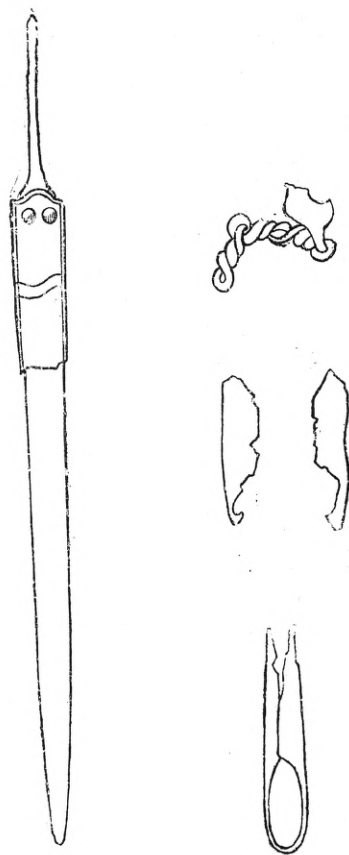


Fig. 56 à 60.

POSITION STRATÉGIQUE DE LA PRESQU'ÎLE

DE SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS

Bien que je ne me reconnaisse aucune compétence en art militaire, on me permettra d'attirer l'attention de plus experts que moi sur la position défensive de la presqu'île de Saint-Maur.

De nos jours, sans doute, la position de la presqu'île ne serait pas tenable, commandée qu'elle est par les hauteurs de Champigny, de Chennevières et de Créteil. Mais les Gaulois n'avaient pas d'artillerie. Un camp retranché, protégé par la Marne qui a, en cet endroit, de 80 à 100 mètres de large, devait se trouver là en très bonne situation de défense. On ne doit donc pas s'étonner que les Gaulois l'aient occupée du temps de leur indépendance.

Les Romains l'ont certainement occupée à leur tour. Sur plusieurs points des tuiles à rebords et des fragments de vases rouges dénotent leur présence. M. Macé se propose de diriger maintenant les recherches de ce côté.

Du reste, la presqu'île n'a jamais été complètement abandonnée. Un cimetière du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, découvert par M. Macé, en fait foi.

Abel MAITRE.